

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 4 Juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, M. Thierry GAETAN, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Didier LEMARCHAND à Jean-François SALVAR
Jean-Jacques MARTEIL à Jacques GREVES
Annaïg MESTRIC à Gwenaël COURTET
Lucien MONNERIE à Bernard BASTIER
Hugues DEVAUX-MARKOV à Marylise FOIDART

Secrétaire : Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	27 Juin 2024
Date de l'affichage	28 Juin 2024
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

2024 76 **Modification du tableau des effectifs – Service Enfance, éducation, jeunesse et sports (EESJ) et Médiathèque : stagiairisation**

Rapporteur : F. Ballester

Dans le cadre de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, il est proposé de procéder à la stagiairisation d'un certain nombre d'agents contractuels appartenant au service éducation, jeunesse et sports et au service culturel afin de pérenniser les postes d'agents contractuels qui, de fait, occupent un emploi qui peut être considéré comme permanent.

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste créé	Motif	A compter du
Culturelle	C	1	Adjoint territorial du patrimoine à temps non complet 30h00	Stagiairisation	09/08/2024
Technique	C	1	Adjoint technique territorial à temps non complet 31h00	Stagiairisation	01/09/2024
Animation	C	1	Adjoint territorial d'animation à temps non complet 32h00	Stagiairisation	01/09/2024
Animation	C	1	Adjoint territorial d'animation à temps non complet 33h00	Stagiairisation	01/09/2024
Animation	C	1	Adjoint territorial d'animation à temps non complet 17h00	Stagiairisation	01/09/2024
Animation	C	1	Adjoint territorial d'animation à temps non complet 12h00	Stagiairisation	01/09/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 25 juin 2024,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 26 juin 2024,

AUTORISE les créations de postes présentés ci-dessus en vue de la stagiairisation des agents aux date figurant dans le tableau.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 5 Juillet 2024
Le Maire,
Joël DANIEL

